



**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DÉMOCRATISATION, GOUVERNANCE ET DROITS HUMAINS (DGHR) DU FP SADC À LA 55<sup>E</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ORGANISÉE PAR LE PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGOLA DU 1<sup>ER</sup> AU 7 JUILLET 2024**

**THÈME : « RENFORCER LE RÔLE DU PARLEMENT POUR ATTÉNUER LES RISQUES ÉLECTORAUX ET PROMOUVOIR UNE RÉSILIENCE ACCRUE LORS DES PROCESSUS ÉLECTORAUX DANS LA RÉGION DE LA SADC ».**

M. le Président, je demande à la 55<sup>e</sup> Assemblée plénière d'adopter le rapport de la Commission permanente Démocratisation, gouvernance et droits humains soumis le 3 juillet 2024.

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                    | 3  |
| <b>2.0 MANDAT DE LA COMMISSION</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3  |
| <b>3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET DATES DES RÉUNIONS</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                 | 3  |
| <b>4.0 CONTEXTE</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 4  |
| <b>5.0 EXAMEN DES QUESTIONS ESSENTIELLES RELEVANT DES<br/>COMPÉTENCES DE LA COMMISSION</b> .....                                                                                                                                                                                                                 | 5  |
| <b>5.1 Nécessité d’encourager les Parlements nationaux à affecter des<br/>ressources aux missions d’observation électorale</b> .....                                                                                                                                                                             | 5  |
| <b>5.2 Renforcer la mise en œuvre concertée de la Stratégie antiterroriste<br/>régionale de la SADC et privilégier l’alignement des dispositions<br/>juridiques en matière de lutte antiterroriste sur le droit humanitaire<br/>international</b> .....                                                          | 5  |
| <b>5.3 Élaboration de la Loi type de la SADC sur le constitutionnalisme et<br/>l’état de droit</b> .....                                                                                                                                                                                                         | 6  |
| <b>6.0 RÉSUMÉ DES EXPOSÉS SUR LE THÈME</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                 | 6  |
| <b>6.1 Première séance : Comprendre les risques électoraux en Afrique<br/>australe</b> .....                                                                                                                                                                                                                     | 6  |
| 6.1.1 Exposé liminaire sur les problèmes nouveaux et récurrents relatifs<br>aux élections dans la région de la SADC et leur incidence sur la<br>démocratie : enseignements tirés de l’ECF-SADC et le rôle des<br>Parlements dans le renforcement de l’intégrité des élections dans<br>la région de la SADC ..... | 6  |
| 6.1.2 Exposé d’expert sur un cadre permettant de comprendre les<br>causes profondes et la dynamique des principaux risques<br>électoraux persistants et nouveaux en Afrique australe .....                                                                                                                       | 7  |
| <b>6.2 Seconde séance : Renforcer le rôle du Parlement dans la prévention et<br/>l’atténuation des risques électoraux</b> .....                                                                                                                                                                                  | 8  |
| 6.2.1 Exposé d’expert sur un aperçu comparatif des stratégies de<br>prévention et d’atténuation et le rôle crucial des Parlements dans<br>la gestion des risques électoraux dans la région de la SADC .....                                                                                                      | 8  |
| <b>7.0 DÉLIBÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                | 9  |
| <b>8.0 ANNEXES</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 11 |

## **1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION**

À la date de la réunion, la Commission comprenait les membres suivants :

1. Hon. Tendai Nyabani, Zimbabwe (*Président*)
2. Hon. Napo Moshoeshe, Lesotho (*Vice-Président*) (nouveau membre qui a remplacé l'honorable professeur Leuta Nqosa Mahao qui avait lui-même remplacé l'honorable Nts'alla Mafa)
3. RDC (le pays n'a pas encore désigné les membres des commissions après les élections générales)
4. Hon. Darren Bergman, Afrique du Sud
5. Hon. Pedro Sebastiao, Angola
6. Hon. Leepeetswe Lesedi, Botswana
7. Sénateur Isaac Magagula, Eswatini (nouveau membre qui a remplacé l'honorable Mduduzi Matsebula)
8. Hon. Christophe Tsiliva Didiot, Madagascar
9. Hon. Leonard Mwalwanda, Malawi
10. Hon. Ashley Ittoo, Maurice
11. Hon. Jerónima Agostinho, Mozambique
12. Hon. Utaara Mootu, Namibie
13. Hon. Richard Labrosse, Seychelles
14. Hon. Selemani Jumanne Zedi, Tanzanie
15. Hon. Victor Lumayi, Zambie

## **2.0 MANDAT DE LA COMMISSION**

Dans les grandes lignes, la Commission permanente Démocratisation, gouvernance et droits humains (DGHR) s'occupe de questions relatives à la démocratisation et à la gouvernance, notamment en ce qui concerne une gouvernance ouverte, transparente et responsable, la démocratie, la participation politique – y compris aux élections –, la sécurité, la paix et la stabilité fondées sur la responsabilité collective, l'état de droit, les droits humains et la résolution des conflits. Le mandat spécifique de la Commission est précisé dans la règle 42 (d) du Règlement intérieur du FP SADC.

## **3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET DATES DES RÉUNIONS**

La Commission permanente DGHR a tenu sa réunion statutaire virtuelle le 14 mai 2024. Les participants ont examiné diverses questions relevant des compétences de la Commission et ont souligné le rôle de pionnier du FP SADC pour la promotion d'élections démocratiques dans la région de la SADC depuis qu'il a commencé à observer les élections dans les États membres de la SADC en 1999. Cela comprend le rôle crucial qu'il joue dans la définition de cadres et de pratiques de caractère normatif en matière d'élections pour toute la région, notamment grâce à l'adoption des Normes et standards relatifs aux élections dans la région de la SADC en 2001 et de la Loi type de la SADC sur les élections en 2018.

La Commission a relevé que les processus électoraux dans la région de la SADC étaient encore soumis à des menaces nouvelles et complexes qui sapent leur crédibilité, leur intégrité et leur légitimité démocratique. Le grand nombre d'élections prévues dans la région de la SADC en 2024

souligne l'urgente nécessité d'effectuer un examen complet de l'éventail des risques électoraux et de prendre des mesures proactives pour faire face aux nouveaux défis. En conséquence, la Commission permanente réaffirme l'importance de renforcer l'implication du Parlement pour préserver l'intégrité et la résilience des processus électoraux dans le cadre du thème suivant : « *Renforcer le rôle du Parlement pour atténuer les risques électoraux et promouvoir une résilience accrue lors des processus électoraux dans la région de la SADC* ».

#### **4.0 CONTEXTE**

Quel que soit le contexte, les élections ont toujours été complexes. Au cours du dernier cycle électoral de cinq ans, les parties prenantes dans la région de la SADC ont été confrontées à un nombre sans précédent de risques de nature évolutive qui ont modifié de façon significative le paysage électoral. Certaines menaces, comme la désinformation, sont devenues difficiles à contrer à cause de technologies comme celles associées aux réseaux sociaux et l'intelligence artificielle. D'autres menaces, à l'instar de facteurs environnementaux, peuvent surgir de façon inattendue, comme on l'a vu pendant la pandémie de Covid-19.

Il est essentiel de comprendre toute la gamme complexe des risques électoraux dans la région de la SADC pour renforcer la résilience et préserver l'intégrité des élections et la démocratie. Ces risques, y compris les menaces politiques, juridiques, opérationnelles, technologiques, liées à l'intégrité et à la sécurité, peuvent conduire à des élections contestées, sapant ainsi la légitimité des dirigeants élus et ébranlant la confiance du public dans le processus démocratique. Dans les cas les plus graves, ils peuvent causer des violences en rapport avec les élections ou exacerber les conflits politiques et sociaux existants. Beaucoup de ces risques se sont matérialisés lors de récentes élections dans la région de la SADC, qu'il s'agisse de la violence politique et de cyberattaques ciblant des femmes candidates ou de l'impossibilité faite aux femmes, aux jeunes et aux groupes marginalisés de participer à la vie politique. Chaque risque induit des difficultés significatives eu égard à la consolidation de la démocratie dans la région. Ces risques sont encore aggravés par une application laxiste des codes de conduite électorale, par l'influence de l'argent en politique, les défaillances des mécanismes destinés à assurer une justice électorale et une réglementation inadéquate des médias numériques. La pandémie de Covid-19 a aussi mis en évidence la nécessité pour les parties prenantes aux élections de renforcer la résilience par rapport aux menaces environnementales, notamment par rapport aux catastrophes naturelles qui seront probablement de plus en plus fréquentes en raison de l'urgence climatique.

Pour s'attaquer efficacement à ces problèmes urgents, il est impératif d'aider les parlementaires à mieux comprendre les risques électoraux dans la région de la SADC. En outre, il est essentiel de renforcer le rôle du Parlement dans l'atténuation de ces risques, contribuant ainsi à accroître la résilience dans le cadre des processus électoraux.

## **5.0 EXAMEN DES QUESTIONS ESSENTIELLES RELEVANT DES COMPÉTENCES DE LA COMMISSION**

La Commission a examiné certaines questions essentielles avant de passer à la séance de formation.

### **5.1 Nécessité d'encourager les Parlements nationaux à affecter des ressources aux missions d'observation électorale**

Conformément à son mandat consistant à « promouvoir des réformes électorales, le renforcement des institutions électorales et l'enracinement d'élections démocratiques dans la région de la SADC par le biais de missions liées aux élections », comme indiqué dans la règle 42(d)(v) du Règlement intérieur, la Commission a noté que des élections sont prévues dans sept États membres de la SADC en 2024. La Commission a rappelé la résolution de l'Assemblée plénière demandant aux Parlements nationaux d'affecter des fonds aux missions d'observations électorale (MOE) et elle a pris acte des efforts déployés par le Secrétariat pour mobiliser les Parlements nationaux eu égard au financement de la participation des parlementaires aux missions du FP SADC. Cependant, ces efforts n'ont pas été couronnés de succès car les Parlements nationaux ont indiqué qu'ils étaient confrontés à des difficultés financières.

La Commission a souligné l'importance de l'observation électorale et elle a recommandé que toutes les options disponibles soient explorées pour obtenir des ressources destinées aux missions parlementaires d'observation électorale, notamment en encourageant les Parlements nationaux à y affecter des fonds dans leurs budgets. Elle a salué le fait que l'intégration sur le plan national de la Loi type sur les élections fasse partie du projet attendu de la GIZ et de l'Agence autrichienne pour le développement (ADA) qui doit se dérouler sur trois ans, de juin 2024 à décembre 2027. En outre, la Commission a pris note des plans en cours du Secrétariat visant à faciliter l'organisation de missions préélectorales virtuelles afin de réduire les frais.

### **5.2 Renforcer la mise en œuvre concertée de la Stratégie antiterroriste régionale de la SADC et privilégier l'alignement des dispositions juridiques en matière de lutte antiterroriste sur le droit humanitaire international**

La Commission est informée que le Secrétariat a finalisé un protocole d'accord de cinq ans avec le Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations unies (UNOCT), qui sera signé en juillet 2024 à New York, aux États-Unis. La Commission a salué cet événement, relevant que le protocole d'accord renforcera le rôle des Parlements dans la lutte contre le terrorisme, permettra d'approfondir la coopération parlementaire et facilitera le dialogue interparlementaire sur les droits humains ainsi que le déploiement d'efforts tenant compte de la dimension de genre pour prévenir et contrer le terrorisme et la violence extrémiste. Il favorisera, en outre, la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste régionale de la SADC, de la Stratégie

antiterroriste mondiale des Nations unies et des résolutions connexes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations unies.

### **5.3 Élaboration de la Loi type de la SADC sur le constitutionnalisme et l'état de droit**

La Commission a noté que le projet à venir de la GIZ et de l'ADA comprend l'élaboration de la Loi type de la SADC sur le constitutionnalisme et l'état de droit, couvrant toutes les étapes y relatives, jusqu'à son adoption. La Commission a réaffirmé que la loi type représentera une étape importante dans le cadre des efforts du FP SADC visant à renforcer le rôle des Parlements dans la promotion du constitutionnalisme et de l'état de droit dans la région de la SADC.

## **6.0 RÉSUMÉ DES EXPOSÉS SUR LE THÈME**

### **6.1 Première séance : Comprendre les risques électoraux en Afrique australe**

#### **6.1.1 Exposé liminaire sur les problèmes nouveaux et récurrents relatifs aux élections dans la région de la SADC et leur incidence sur la démocratie : enseignements tirés de l'ECF-SADC et le rôle des Parlements dans le renforcement de l'intégrité des élections dans la région de la SADC**

L'exposé liminaire a esquissé les problèmes nouveaux et récurrents relatifs aux élections dans la région de la SADC, leur incidence sur la démocratie et il a souligné le rôle des Parlements dans le renforcement de l'intégrité des élections. Il a également évoqué les contextes électoraux à l'échelle mondiale et régionale, en relevant que près de la moitié de la population mondiale sera appelée à voter en 2024, 64 pays prévoyant d'organiser des élections dans un contexte marqué par l'érosion de la démocratie à l'échelle mondiale et des processus électoraux fragiles. Uniquement en Afrique, 180 millions d'électeurs admissibles participeront à 17 élections, tandis que sept pays de la SADC (les Comores, l'Afrique du Sud, le Mozambique, le Botswana, la Namibie, Madagascar et Maurice) sont appelés à tenir des élections nationales.

Des problèmes comme la désinformation et la diffusion d'informations erronées représentent de nouveaux risques pour les organismes de gestion électorale (OGE) qui s'efforcent de préserver la crédibilité des élections. Si les réseaux sociaux permettent une communication rapide avec l'électorat, ils nuisent aussi à l'intégrité des élections. Parmi les autres problèmes qui se posent, figurent l'augmentation du coût des élections, le rétrécissement des espaces propices à une participation citoyenne, la baisse de confiance du public dans les OGE, la difficulté à organiser des élections inclusives, l'insuffisance de moyens pour lutter contre la violence liée aux élections, des problèmes liés au cadre juridique, à la sécurité, la gestion des partis politiques et la gestion des litiges pendant les élections.

Diverses recommandations ont été formulées, notamment concernant la nécessité de favoriser des partenariats efficaces entre les OGE et les Parlements, de fournir un soutien technique et financier pour améliorer les processus électoraux, d'élaborer des plans de communication proactifs pour interagir avec les parties prenantes aux élections, de tirer parti des nouvelles technologies pour gérer efficacement les processus électoraux et de concentrer les efforts sur des questions transversales comme l'égalité entre les sexes et les droits humains. En outre, l'accent a été mis sur la recherche d'un consensus autour des réformes, en veillant à ce que les OGE disposent de ressources suffisantes et en donnant aux services de sécurité davantage de moyens pour lutter contre la violence électorale.

L'exposé a souligné le rôle essentiel des Parlements et des OGE. Les Parlements adoptent et supervisent les lois électorales, tandis que les OGE gèrent les élections et confèrent une légitimité aux responsables élus. La collaboration entre ces entités est indispensable pour faire face aux risques électoraux et pour renforcer la légitimité démocratique dans la région. L'exposé conclut donc en encourageant à mettre en œuvre une approche concertée pour résoudre les problèmes relatifs aux élections, notamment en dotant les OGE de ressources leur permettant de gérer les activités numériques et en appliquant des mécanismes efficaces destinés à faire prévaloir la justice électorale afin d'assurer la crédibilité des processus électoraux.

#### **6.1.2 Exposé d'expert sur un cadre permettant de comprendre les causes profondes et la dynamique des principaux risques électoraux persistants et nouveaux en Afrique australe**

L'exposé a mis l'accent sur la complexité des élections et la nécessité d'une coordination méticuleuse à toutes les étapes du cycle électoral. Il a souligné la nature évolutive des problèmes relatifs à l'intégrité des élections, notamment en raison d'avancées technologiques et de l'interconnexion entre les risques. L'accent a été mis sur l'urgente nécessité de préserver les élections dans la région de la SADC de ces nouvelles menaces, surtout compte tenu des nombreuses élections qui sont prévues en 2024. L'exposé a réaffirmé que des risques non maîtrisés peuvent dégénérer et mettre en péril non seulement l'intégrité des élections, mais la démocratie elle-même.

Divers facteurs structurels et contextuels ayant une influence sur les risques électoraux ont été discutés, notamment la faiblesse de la participation aux élections, une inégalité de traitement entre les partis politiques, des problèmes liés à l'indépendance du pouvoir judiciaire, le caractère aléatoire de l'application de la loi, des institutions inefficaces, le manque de confiance du public dans les institutions chargées de la gouvernance, la corruption, un espace politique fermé, des aléas environnementaux, la désinformation, la violence, la discrimination fondée sur le genre et des restrictions aux libertés civiles.

L'exposé a identifié des facteurs sociétaux qui ont une incidence sur l'intégrité des élections, comme une faible participation de la société civile, la

diffusion d'informations erronées, la corruption, des difficultés relatives à l'inscription sur les listes électorales, l'ingérence étrangère, des mécanismes inadéquats pour assurer la justice électorale, des cadres juridiques contestés, des problèmes relatifs à l'intégrité des médias, le financement illicite des partis politiques, des conflits armés, un contexte politique polarisé, une mauvaise planification du processus électoral, des menaces liées à la cybersécurité, des aléas environnementaux, le manque de confiance dans les OGE, une éducation inadéquate des électeurs et la discrimination fondée sur le genre.

Il a aussi analysé les causes profondes et les facteurs déclenchants qui peuvent faire dégénérer les risques en crises, en se concentrant sur les divisions sociétales, les questions de gouvernance et le contexte socioéconomique et politique plus large. Trois approches stratégiques ont été définies pour faire face à ces défis, à savoir la prévention, le renforcement de la résilience et la gestion de crise, et l'exposé a souligné l'importance de la gestion des risques, du renforcement de la résilience et de la gestion de crise.

## **6.2 Seconde séance : Renforcer le rôle du Parlement dans la prévention et l'atténuation des risques électoraux**

### **6.2.1 Exposé d'expert sur un aperçu comparatif des stratégies de prévention et d'atténuation et le rôle crucial des Parlements dans la gestion des risques électoraux dans la région de la SADC**

L'exposé a présenté un aperçu comparatif des stratégies de prévention et d'atténuation des risques électoraux, en soulignant le rôle fondamental des Parlements. Il a évoqué les trois sortes de garanties qui sont essentielles pour défendre l'intégrité des élections, à savoir les garanties liées à la gestion, celles d'ordre institutionnel et celles d'ordre juridique qui jouent chacune un rôle décisif dans l'atténuation des risques et la capacité à assurer le bon déroulement des élections. Les garanties liées à la gestion sont axées sur l'organisation et la coordination d'activités, alors que les garanties institutionnelles se concentrent sur le renforcement des structures et des procédures au sein des organes électoraux. Les garanties juridiques se rapportent, quant à elles, au cadre législatif qui régit les processus électoraux, en établissant des règles et des règlements clairs.

L'exposé a explicité le concept de gestion des risques dans le cadre des élections, en soulignant son importance pour identifier et traiter des risques potentiels en amont. Il a aussi mis en évidence ce que signifie le renforcement de la résilience, celui-ci impliquant de renforcer les processus électoraux et les institutions afin de faire face aux défis tout en assurant la continuité. L'accent a été mis sur diverses stratégies pour renforcer la résilience.

Un des points saillants de l'exposé a porté sur le rôle décisif des Parlements dans la gestion des risques électoraux dans la région de la SADC. Les Parlements adoptent et supervisent les lois électorales, en veillant à leur



efficacité et leur adaptabilité. Ils exercent aussi une surveillance en contrôlant les processus électoraux pour garantir le respect des cadres légaux et des meilleures pratiques. Aussi a-t-il été souligné qu'une participation active des Parlements est essentielle pour élaborer et continuer à appliquer de solides stratégies d'atténuation et des plans d'urgence afin de préserver l'intégrité des élections.

## 7.0 DÉLIBÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS

À la suite des exposés présentés par les experts, la Commission a délibéré sur les questions soulevées et a décidé de recommander à l'Assemblée plénière les mesures suivantes :

- (i) **Appeler** à instaurer sur une base régulière un dialogue et une coopération entre les OGE et les Parlements pour faire face à de nouveaux problèmes relatifs aux élections compte tenu de l'importance de leurs rôles respectifs en vue de renforcer l'intégrité des élections dans la région de la SADC.
- (ii) **Encourager** les États membres de la SADC à privilégier la fourniture d'un soutien technique et financier suffisant aux OGE afin de renforcer leur capacité à gérer tous les aspects des processus électoraux, notamment l'inscription sur les listes électorales, l'éducation des électeurs et la mise en place d'une technologie appropriée.
- (iii) **Exhorter** les OGE et les Parlements nationaux de la région à élaborer et à mettre en œuvre de façon concertée des plans de communication proactifs visant à mobiliser les parties prenantes aux élections, notamment les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias afin d'aider à créer un climat de confiance dans le processus électoral dans toute la région.
- (iv) **Appeler** les Parlements nationaux à mettre en place des cadres réglementaires solides dans la région de la SADC pour lutter contre la désinformation et la diffusion d'informations erronées et pour réglementer les réseaux sociaux pendant les élections afin d'éliminer des maux comme la cyberviolence et de préserver l'intégrité des processus électoraux.
- (v) **Appeler** les Parlements de la SADC à tirer parti de leurs mandats législatifs pour adopter et superviser des lois qui soient centrées sur la prévention et la gestion des risques électoraux et sur le renforcement de la résilience lors des processus électoraux afin d'assurer l'intégrité et la crédibilité des élections dans toute la région.
- (vi) **Appeler** à mettre en œuvre une approche concertée pour aborder des questions transversales telles que l'égalité entre les sexes et les droits humains lors des processus électoraux afin d'assurer l'intégration et la participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés à toutes les étapes du cycle électoral.
- (vii) **Appeler** au dialogue et à la recherche du consensus entre les parties prenantes pour mettre en œuvre les réformes électorales requises grâce à l'intégration sur le plan national de la Loi type sur les élections afin de garantir des processus électoraux inclusifs et transparents qui soient alignés sur les meilleures pratiques internationales.

- (viii) **Exhorter** les États membres de la SADC à donner davantage de moyens aux services de sécurité pour qu'ils luttent contre la violence liée aux élections et pour qu'ils assurent la sûreté et la sécurité des électeurs, des candidats et des responsables électoraux.
- (ix) **Encourager** les États membres de la SADC à mettre en place des mécanismes efficaces pour assurer la justice électorale, en garantissant l'indépendance et l'impartialité des tribunaux électoraux, afin de répondre rapidement aux réclamations et aux litiges découlant du processus électoral.
- (x) **Appeler** toutes les parties prenantes aux élections impliquées dans le processus électoral à mettre en œuvre une approche concertée afin de faire prévaloir un esprit de coopération et de respect mutuel en vue de renforcer l'intégrité des élections et la légitimité démocratique dans la région de la SADC.

---

Hon. Leonard MWALWANDA  
**PRÉSIDENT**

---

Sheuneni KURASHA  
**SECÉTAIRE DE LA COMMISSION**

## **8.0 ANNEXES**

### **ANNEXE I – LISTE DES RESPONSABLES**

- (i) Boemo Sekgoma, Secrétaire générale, Secrétariat du FP SADC
- (ii) Joseph Manzi, directeur des affaires parlementaires et des programmes, Secrétariat du FP SADC
- (iii) Sheuneni Kurasha, directeur du programme Démocratisation, gouvernance et droits humains, Secrétariat du FP SADC
- (iv) Rovahanitra Ida Raveloson Tchiourson, membre du personnel de Madagascar
- (v) Rachel Mundilo, directrice du programme FANRCJ, Secrétariat du FP SADC
- (vi) Dr Moses Magadza, responsable des médias, Secrétariat du FP SADC
- (vii) Ronald Wandwaai, responsable des TIC, Secrétariat du FP SADC
- (viii) Paulina Kanguatjivi, adjointe en matière de procédures et coordonnatrice, Secrétariat du FP SADC

### **ANNEXE II – PERSONNES-RESSOURCES**

- Hilda Modisane, Secrétaire exécutive, Forum des commissions électorales des pays de la SADC (ECF-SADC)
- Nicholas Matatu, expert international sur les questions électorales
- Dr Tarisai Mutangi, chercheur en sciences juridiques appliquées et secrétaire du groupe de travail technique chargé de la démocratie, de la gouvernance et des droits humains